

## Au Conseil communal

**Interpellation : Reconstruction du nouveau Parlement cantonal, qui de la Ville a été consulté ?**

### Développement :

En date du 16 mai 2012, le Chef du Département cantonal des infrastructures en réponse à une interpellation d'un député sur la réalisation du toit du nouveau Parlement qui sera reconstruit après l'incendie en 2002, le Conseil d'Etat confirme que les matériaux proposés de la toiture en acier inox étamé ont été approuvés par le Conservateur cantonal. A préciser selon l'administration cantonale que la Ville de Lausanne a été correctement informée des développements du projet, notamment lors de sa mise à l'enquête publique. En complément à sa réponse le Conseiller d'Etat Verts rappelle aussi que la toiture répond en tout point aux exigences du cahier des charges. Ce choix architectural fait partie intégrante du concept primé par le jury du concours d'architecture et permet de marquer de manière forte la présence du premier pouvoir du Canton sur la colline de la Cité. Par ailleurs, la réponse mentionne que les opposants ont été rencontrés et qu'aucun recours n'a été formé contre l'octroi du permis de construire.

### Questions à la Municipalité :

1. Qui de la Ville de Lausanne, Municipalité ou service de l'administration, a été consulté concernant cette construction ?
2. Comme le laisse entendre les services cantonaux, nos autorités ont-elles préavisé favorablement cette construction ?

Lausanne, le 22 mai 2012



Pierre Oberson,  
Conseiller communal